

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE

ESTIMATION DES DEGATS DUS AUX INTEMPERIES (orage de grêle)
DU 31 JUILLET 2017

(Ce formulaire permettra à la Commune d'Aubange d'estimer l'importance des dégâts subis sur le territoire de l'entité d'Aubange afin de solliciter une reconnaissance éventuelle comme calamité publique)

RAPPEL IMPORTANT : Prévenez directement votre assureur des dégâts subis par ces intempéries pour obtenir une indemnisation.

NOM :

PRENOM :

RUE :

CODE POSTAL :

LOCALITE :

TEL :

E-mail :

DEGATS CONSTATES :

Suite aux orages de grêle du 31 juillet 2017

MONTANT ESTIMATIF DES DOMMAGES SUBIS :

A JOINDRE : photos éventuelles.

Formulaire à retourner au Secrétariat du Bourgmestre avant le **4 septembre 2017** au plus tard par courrier à l'adresse suivante : Administration Communale d'Aubange, secrétariat du Bourgmestre (calamité) rue Haute, 22, 6791 ATHUS.

Par mail : secretariat@aubange.be.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat du Bourgmestre par téléphone au 063/38.12.57 - 063/38.12.53.